

Limites des circonscriptions électorales

coûter les yeux de la tête et va causer un désarroi administratif sur les lieux, et ensuite, que ferons-nous de cette enceinte qui a sa dignité, monsieur le Président? Allons-nous la changer en tribune? Bon! Et j'espère bien alors, sur ces mots-là, que nous allons continuer ce débat.

● (1220)

[Traduction]

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, je suis enchanté de participer aujourd'hui à la discussion des limites électorales et de leurs effets en Alberta. Comme l'a déjà dit le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), les commissaires ont fait un excellent travail. Beaucoup de députés vont traiter du sujet. Ils auront des questions à poser et des observations à présenter sur les changements qu'ils aimeraient voir apporter, mais l'impression générale est favorable.

Je représente ici une circonscription rurale très vaste qui compte actuellement 113 localités, villages et hameaux. Elle va s'accroître d'environ 15 p. 100. Malgré cela, je suis heureux de recevoir ces nouveaux habitants. Je me sens honoré de représenter une circonscription rurale plutôt qu'urbaine. Cela convient bien à ma façon de connaître les gens.

Toutefois, je profite de l'occasion pour exprimer les mêmes préoccupations à peu près que le député d'Edmonton-Ouest. Je pense que le moment optimal est passé depuis longtemps de nous poser la question qui s'impose: jusqu'à quel point grossir la représentation? Il ne faut certainement pas s'habituer à l'idée d'augmenter tous les dix ans le nombre des députés. Voilà une voie à éviter, celle de la fuite en avant qui nous empêcherait de nous demander à quel point du grossissement nous arrêter.

La Commission des limites électorales s'est bien acquittée de sa tâche. Elle relevait du Parlement. On lui a dit combien de sièges il fallait répartir sur le territoire. Il faut se poser la question fondamentale suivante: y a-t-il une raison ou une signification à avoir 282 députés à la Chambre des communes? S'il y a une personne au fauteuil et une en train de parler, il en reste 280 pour écouter. Est-ce que le Canada s'en porte mieux? Je dirai même qu'à supposer que le Président écoute lui aussi, il y a une personne qui parle et 281 qui écoutent. Est-ce que les Canadiens se porteront mieux quand la Chambre comptera 310 députés, un qui parle et 309 qui écoutent? Comment pourrions-nous convaincre les Canadiens qu'il y a un avantage à cela?

Il faut reconnaître que le système actuel remonte à l'époque où les députés des Prairies, de la Colombie-Britannique et des confins de la région de l'Atlantique venaient à Ottawa par train, et où les campagnes électorales se faisaient en voiture à cheval. Il faut aussi reconnaître que nous vivons aujourd'hui à l'ère de l'électronique. Je suis entré dans le bureau d'un sénateur américain. Celui-ci peut taper une lettre et appuyer sur une clef de sa machine à écrire pour que cette lettre soit transmise à Portland, en Oregon, où une machine y appose sa signature. Ainsi, la personne qui lui a écrit pour se plaindre du service postal a reçu deux jours plus tard sa réponse sur le genre

de service qu'il tentait d'établir. Grâce à toutes ces techniques, il est possible de répondre à un courrier très volumineux et d'exploiter davantage les ressources téléphoniques. Il serait ainsi possible d'atteindre n'importe quel endroit du Canada ou presque en moins d'une journée, et les grands centres en quatre ou cinq heures. Pour la plupart des endroits du centre du Canada, ce serait une affaire de 80 ou 90 minutes. L'idée d'augmenter continuellement le nombre des représentants à la Chambre des communes n'a assurément rien de valable.

Je tiens ici à souligner que plus les députés seront nombreux, moins le Parlement sera démocratique. En effet, plus nous serons nombreux, moins chacun d'entre nous aura de temps pour parler au nom de sa circonscription et pour poser des questions. Les députés néo-démocrates ne pourront plus présenter autant de pétitions, car il n'y aura toujours que 24 heures dans une journée et sept jours dans une semaine.

M. Blaikie: Nous continuerons quand même à en présenter.

M. Malone: Eh bien, la seule façon de résoudre le problème serait d'adopter une semaine métrique de dix jours de cent heures chacun. Si nous accroissons le nombre de députés, il s'en suivra qu'à cause même de la bureaucratie parlementaire la Chambre des communes sera dirigée par le conseil exécutif ou le cabinet. Mais nous voulons un système parlementaire qui permette aux circonscriptions de Crowfoot, de Bow River et autres de se faire entendre à la Chambre des communes. Nous ne voulons pas nous retrouver dans la même situation que le Parlement de Westminster, sur le modèle duquel le nôtre a été créé, qui compte maintenant six cents députés dont certains arrivent à peine à prendre la parole une fois par mois. C'est là un système inacceptable.

● (1230)

En outre, les groupes qui prennent des décisions ne devraient être ni trop gros ni trop petits. Si le nombre de députés à la Chambre des communes dépasse 200 ou 300, la situation est loin d'être idéale pour prendre une décision. Puisque c'est l'ensemble de la Chambre qui doit prendre les décisions, le nombre de députés doit être compatible avec le processus décisionnel. Nous ne devrions pas augmenter le nombre de députés après chaque recensement sans nous poser certaines questions fondamentales quant au nombre de députés le mieux approprié pour bien servir les Canadiens.

Je signale au leader du gouvernement à la Chambre qu'avant d'augmenter encore une fois le nombre de députés, nous devrions faire une étude pour déterminer combien il devrait y en avoir. Il faudrait adopter un nouveau principe directeur fondamental pour faciliter le remaniement de la carte électorale. Présumer d'emblée que le nombre de députés va augmenter indéfiniment sans que nous nous demandions jamais si les Canadiens seront mieux servis s'il y a plus de députés montre bien que nous, parlementaires, n'avons pas la compétence voulue pour aller au cœur des problèmes à résoudre.